

DÉCISION N° 2026-D-007

Objet : Attribution et signature du marché 2025-PI 10 relatif à une mission d'étude du fonctionnement hydrologique et écologique des zones humides de la Mouille des Boittets, de Mouille Ronde et de Mouille Ronde Est (Les Gets) et élaboration de notices de gestion à 10 ans des zones humides du versant

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5211-2

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2123-1 ;

Vu les statuts du SM3A approuvés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°D2020-04-09 du Conseil syndical en date du 18 septembre 2020, accordant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant, s'agissant notamment de l'alinéa 6 : « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des [...] marchés [...] de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits correspondant sont inscrits au budget» ;

Considérant le besoin d'étude du fonctionnement hydrologique et écologique des zones humides de la Mouille des Boittets, de Mouille Ronde et de Mouille Ronde Est (Les Gets) et élaboration de notices de gestion à 10 ans des zones humides du versant dont la valeur estimée est inférieure aux seuils formalisés ;

Considérant la consultation effectuée sur le profil acheteur du 13/11/2025 au 16/12/2025

Considérant les offres remises par 6 entreprises ;

Considérant que le rapport d'analyse des offres classe l'offre d'Ecosystemic pour un montant de 67 363.60 € TTC comme la plus avantageuse économiquement ;

Considérant l'avis de la commission MAPA du 16/01/2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché 2025-PI 10 relatif à une mission d'étude du fonctionnement hydrologique et écologique des zones humides de la Mouille des Boittets, de Mouille Ronde et de Mouille Ronde Est (Les Gets) et élaboration de notices de gestion à 10 ans des zones humides du versant pour 58 078 HT, 67 363.60 € TTC .

Article 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ;
- Ecosystemic ;
- Madame la comptable publique assignataire de Bonneville

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A

compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

Le Président

Fait à Saint-Pierre-en-Faucigny
le 16/01/2026

Le Président
Bruno FOREL

